

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Violences basées sur le genre : le numéro 1404 pour rendre justice aux victimes

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

LES auteurs de violences basées sur le genre en général, et de celles orientées vers les femmes plus spécifiquement, n'ont qu'à bien se tenir désormais. Car, les 33 mesures contenues dans la Stratégie de la promotion des droits de la femme et de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ont été remises au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, par son épouse, Sylvia, le 30 septembre 2020, commencent à prendre forme. Après la mise en place, il y a quelques mois, du programme de pilotage "Gabon égalité", voici que le numéro d'urgence et d'alerte entre dans sa phase opérationnelle. Une cérémonie dédiée à son lancement s'est déroulée, sous la houlette de la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, le 30 avril dernier au siège du Vocal centre à Libreville. En présence, entre autres, des membres du gouvernement, des organisations internationales et de la société civile. Un véritable pas de géant a été fait pour la fin du règne de l'impunité et de l'omerta. Ce si-

lence complice et lâche qui couvre indignement assassinats, viols, meurtres, agressions psychologiques, etc., selon la ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme, Prisca Koho-Nlend. "Le 1404 est un numéro anonyme et gratuit, à la disposition de toutes les femmes victimes de violences. En appelant, la victime va être orientée par les téléopératrices vers des structures de prise en charge, notamment médicales. Les témoins sont également invités, à travers ce numéro, à indiquer le lieu où se trouve la victime", explique la ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme. Une avancée majeure à l'origine de l'engagement personnel de la première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, qui, au fait régulièrement des cas d'humiliation et de violences répétées sur ses mères, sœurs et filles, etc., n'a pas voulu rester indifférente. À travers le 1404, le Gabon dispose désormais d'un instrument de collecte de données et d'analyse, d'un outil d'aide à la décision lui permettant d'appréhender avec une efficacité accrue, ces fléaux que sont toutes les formes de violences.



Photo: DR

La visite du centre d'appel destiné au numéro 1404 effectuée ici par la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda.



Ministère du Budget et des Comptes Publics
Secrétariat Général
Agence Judiciaire de l'Etat.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

<p>Date de lancement : 4 mai 2021 Appel d'offres : N° 02/MBCP/SG/AJE/MOBILIER/2021 Nom du projet : Fourniture de mobilier de bureau et split Source de financement : Budget de l'Etat exercice 2021.</p>	<p style="text-align: center;">Agence Judiciaire de l'Etat Immeuble vitré sis à la rue François de Paul VANE UBISSANI, montée de Montagne Sainte, après le complexe scolaire Michel DIRAT, 4ème étage BP: 912 Libreville GABON, Tél 0117431 21, e-mail: ajegabon@yahoo.fr</p>
--	---

- 1. OBJET**
L'Agence Judiciaire de l'Etat, lance un Appel d'Offres Ouvert pour la fourniture de mobilier de bureau et d'équipements divers.
- 2. ALLOTISSEMENT**
Le présent appel d'offres est constitué de lots répartis comme suit:
- Lot 1 : Acquisition de mobiliers de bureaux divers ;
- Lot 2 : Acquisition de split.
Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou les deux (2) lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour les deux lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire de tous les lots.
- 3. PARTICIPATION**
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.
- 4. CRITERES DE QUALIFICATION**
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.
- 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 F CFA par lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse
- 6. CRITERES D'EVALUATION**
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d' Appel d'Offres.
- 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mardi 25 mai 2021 à 10 Heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1 % du montant Hors Taxes de l'offre.
A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.
Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.
- 8. OUVERTURE DES PLIS**
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, à la même date à **10 heures 30** dans la salle de réunion de l' Agence Judiciaire de l'Etat sise au 4ème étage de l'immeuble vitré situé à la montée Montagne Sainte.

Le Directeur Général des Marchés Publics



Engue Pinafort MINSTAGWAME

Le Directeur Général de l'Agence Judiciaire de l'Etat.



Huguette Yvonne NYANA-EKOUME
Epe AWORI GNANGA